

DÉLIBÉRATION N°DL20230105 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/09/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 6 absents représentés, 2 absentes non représentées, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à compter de 18h48) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY (jusqu'à 19h) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h52) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT (jusqu'à 19h) ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 18h48)

M. Pierre DECLINE a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h52)

ABSENTES NON REPRÉSENTÉES

Mme Isabelle SURPLY (à compter de 19h)

Mme Nathalie ROBERT (à compter de 19h)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE - SUBVENTION À L'ASSOCIATION POMPIERS HUMANITAIRES FRANÇAIS

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

Le séisme d'une magnitude 7 survenu dans la nuit de vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023 au Maroc a fait de nombreuses victimes d'après le bilan publié le lundi 11 septembre par le ministère de l'intérieur marocain. Les populations civiles sont ainsi dans une situation d'urgence humanitaire extrême.

La communauté internationale et de nombreuses organisations humanitaires se sont mobilisées et des appels aux dons en faveur de la population marocaine sont lancés et commencent à se mettre en place notamment dans les collectivités territoriales.

Face à une situation dramatique pour la population, et comme cela est permis aux collectivités dans le cadre de leur action extérieure (article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), la ville de Saint-Chamond a décidé de soutenir l'action à caractère humanitaire qui s'organise sur ce territoire.

Pompiers humanitaires français (PHF) est une organisation de solidarité internationale, créée en 2005 et basée à Saint-Étienne dans la Loire. Elle est spécialisée dans les missions de protection civile à l'étranger notamment :

- *des missions d'urgence pour venir en aide aux populations victimes de catastrophes naturelles,*
- *des programmes permanents dans le cadre d'un soutien aux systèmes de protection civile.*
- *des missions de renfort temporaire: initiées par le Ministère des Affaires Étrangères, elles permettent aux sapeurs-pompiers français d'aller former leurs homologues dans différents pays ayant des accords avec la France et souhaitant structurer leur protection civile.*
- *des séminaires de protection civile rassemblant différents acteurs pour des échanges, des formations en termes d'adaptation aux changements, en termes de gestion de crises, de commandements.*

Compte tenu de l'urgence et du savoir-faire de l'organisation Pompiers humanitaires français, il est proposé de lui apporter une aide financière exceptionnelle de 10 000 € afin que la population marocaine puisse bénéficier d'une aide humanitaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 sans participation Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de dix mille euros (10 000 €) à l'organisation Pompiers humanitaires français (PHF),
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 67, article 6745-1.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/09/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 18 septembre 2023